

Image not found or type unknown



## Succession de 1945... et indivision

Par **azertya1234**, le **04/04/2013** à **09:25**

Bonjour à tous.

C'est vaguement le même post que la dernière fois, mais j'ai eu des éléments nouveaux...

Mon Grand-père a acheté un terrain en 1945, ce terrain n'a fait l'objet d'aucune mutation depuis cette date (contrairement à ce que l'on pensait...).

J'ai schématisé la succession sur le document ci-joint :

Image not found or type unknown



Quelle est la manière la plus simple pour que chaque héritier (X1 à X4, Y3 et Z1 à Z5) puisse être titré sur cette parcelle, le but étant de vendre cette parcelle (le but ultime étant que Y3 et Z1 à Z5 donnent leurs parts à X1 à X4, c'est une autre histoire...).

Je pars du principe que les épouses de Oncle 1 et Oncle 2 n'ont rien hérité (ce qui n'est pas forcément le cas...).

Merci pour vos réponses.

Cordialement.

Par **Afterall**, le **04/04/2013** à **20:31**

Bonjour,

J'ai lu votre deux contributions.

Le moins que l'on puisse dire est que tout n'est pas très clair.

Tout ce que je peux vous dire est que l'attestation immobilière, prévue par le décret de 1955, est une obligation légale. Sans attestation immobilière, pas de vente possible. Le coût de l'attestation est fonction du montant des immeubles qui y sont mentionnés.